

DECISION N°433-2016/CHU
Portant délégation de signature à Monsieur Marc TAMBINI
Directeur de l'Institut de Formation des Ambulanciers
et responsable pédagogique de l'IRIADE et de l'IRIBODE

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à 35 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret 2001-1375 portant statut particulier des cadres de santé ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation et aux agréments de leur directeur ;

Vu le décret n° 2011-1598 du 21 novembre 2011 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à La Réunion par fusion du centre hospitalier Félix Guyon et du groupe hospitalier Sud-Réunion ;

Vu la convention constitutive du Centre hospitalier universitaire de La Réunion du 29 février 2012 ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Vu le recrutement de Marc TAMBINI au CHU de La Réunion, le 16 août 2016, et son affectation en qualité de directeur de l'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) et de responsable pédagogique de l'IRIADE et de l'IRIBODE ;

DECIDE

Article 1

Monsieur Marc TAMBINI, infirmier anesthésiste, cadre de santé, assure les fonctions de Directeur de l'Institut de Formation des Ambulanciers et de responsable pédagogique de l'IRIADE et de l'IRIBODE à ce titre dispose d'une délégation de signature.

Article 2

Monsieur Marc TAMBINI dispose d'une délégation de signature pour les correspondances, actes et décisions portant sur :

- Les actes de gestion courante relative à la scolarité des élèves, n'engageant que la responsabilité de l'institut dont il est responsable sous l'autorité du directeur adjoint en charge de l'enseignement ;
- Les conventions individuelles de stage des candidats au concours d'entrée à l'IFA et des élèves.

Article 3

Dans le cadre de la présente délégation, Monsieur Marc TAMBINI fera précéder sa signature de la mention :

**Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur de l'Institut de Formation des Ambulanciers**

Article 4

Monsieur Marc TAMBINI réfèrera auprès du directeur adjoint en charge de l'enseignement et du coordonnateur général des IES de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Article 5

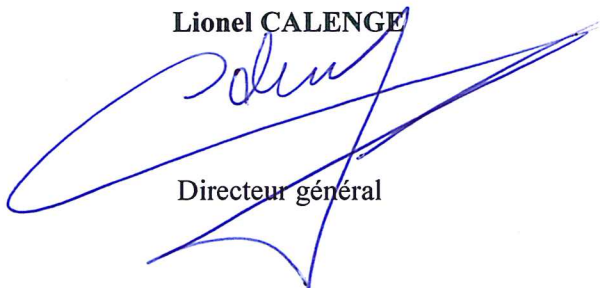
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc TAMBINI, une délégation de signature est accordée à Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS, Coordonnateur général des IES du CHU, pour les actes de gestion courante et les conventions individuelles mentionnées à l'article 2 de la présente délégation.

Article 6

La présente décision sera portée à la connaissance de la chambre régionale des comptes et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Saint Paul, le 16.11.2016

Lionel CALENGE



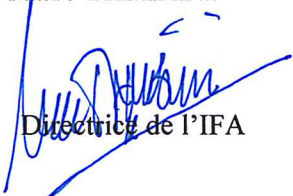
Directeur général

Arnaud MOREL



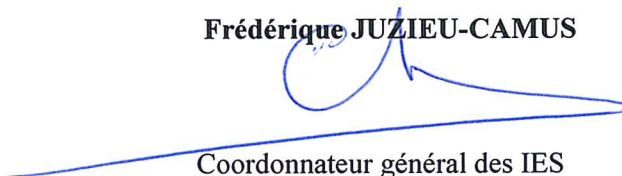
Directeur de l'enseignement

Marc TAMBINI



Directrice de l'IFA

Frédérique JUZIEU-CAMUS



Coordonnateur général des IES

Diffusion :

- Monsieur Lionel CALENGE, Directeur général du CHU de La Réunion
- Madame Suzanne COSIALS, Directrice du site Félix Guyon
- Monsieur Arnaud MOREL, Secrétaire général
- Madame Frédérique JUZIEU-CAMUS, Coordonnateur général des IES du CHU
- Monsieur MARC TAMBINI, Directeur de l'Institut de Formation des Ambulanciers
- Chambre régionale des comptes
- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion
- Direction générale du CHU de La Réunion
- Direction de site hospitalier CHU Félix Guyon
- Affichage à l'Institut de Formation des Ambulanciers